



Règlement de consultation valant cahier des clauses particulières

Référence : EES-1 2024/2026

1. Identification de la personne publique/Pouvoir adjudicateur :

ECOLE EUROPEENNE DE STRASBOURG (EES)
2 Rue Peter Schwarber
CS 60014
67015 STRASBOURG CEDEX

Représentée par : M. Jean Marc AUBRY, Chef d'établissement

Téléphone : 03 88 348 220

Email : ecole.europeenne@ac-strasbourg.fr

Comptable assignataire : M. Gilles Trochain, Agent Comptable du Lycée Rostand de Strasbourg.

2. Procédure :

Le marché est passé selon la procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles 27 à 29 du code des marchés publics.

Il est fractionné sous forme d'un marché à bons de commande, lesquels seront émis au fur et à mesure des besoins.

Le présent marché est régi par les dispositions du Code des marchés publics.

3. Durée du marché :

Le présent marché est conclu pour une durée de 24 mois, **du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2026.**

Il pourra être résilié dans les conditions prévues au présent règlement valant CCP.

4. Objet du marché :

Fourniture et livraison de matériel scolaire, papeterie et loisirs pour les élèves de l'Ecole Européenne de Strasbourg (niveaux maternelle, primaire, secondaire) et fournitures administratives.

5. Description des produits et services

- Les produits doivent être conformes aux normes Européennes en vigueur.
- Les produits ne doivent en aucun cas être dangereux pour les enfants en utilisation habituelle. Le candidat garantit la conformité des produits fournis aux règles de sécurité et d'hygiène reconnues pour l'usage en collectivité pour des enfants en bas âge.
- Les produits doivent être de bonne qualité, jeux et jouets lavables, garantis sans phtalate, sans colorants azoïques.
- L'attestation non feu des produits les plus fréquemment commandés pourra être demandée au candidat chaque année. La composition des articles devra être fournie sur simple demande dans les 8 jours ouvrés suivant la demande.

Liste non exhaustive des produits

5.1 Fournitures scolaires et administratives :

Agrafeuses et agrafes, ardoises, cahiers différents formats, calculatrices, ciseaux colles, correcteurs, craies, crayons et portes mines graphites, feutres (à colorier, d'écriture), gommes, intercalaires, marqueurs (permanents et effaçables), matériel de traçage pour tableaux, outils de traçage (règles, équerres, rapporteurs, compas), papier calque blanc ou de couleur, papier millimétré, perforateurs, pochettes, pochettes perforées, protèges cahiers, répertoires, rubans, rouleaux et pâtes adhésifs, stylos, surligneurs, taille crayon...

5.2 Création manuelle

Cutters et lames, accessoires décoratifs (plumes, pompons, formes à coller, yeux mobiles...), blouses et tabliers, cartons et formes en mousse, crayon de couleur, feutrines, gommettes, mosaïques, papier à dessin, papier pour bricolage, pâtes pour modelage et accessoires, peintures et accessoires (pinceaux, rouleaux, gobelets, palettes, pochoirs...), perles, raphia, supports à décorer...

5.3 Consommables informatiques

Clés USB, CD Rom, tapis de souris...

5.4 Jeux, jouets et matériel éducatif pour les 3 – 12 ans

- Jeux d'observation et d'association, jeux de société, jeux de cartes...
- Puzzles et encastrement, jeux à encastrer, empiler, visser, à lacer, circuits de perles, jeux de construction, mosaïque et pavage, bouliers, tables multi activités...
- Châteaux, fermes, garages, figurines et véhicules, coin bricoleurs et jardiniers, coin maison, marchandes et aliments, coin garages et véhicules, coin marionnettes, coin poupées...
- Modules en pousse, piscines à balles, porteurs, jouets à bascules...
- Articles de fête, déguisements, instruments de musique, maquillage...
- Loupes, thermomètres, squelettes...
- Globes, cartes géographiques, fichiers photocopiables...
- Tapis de jeux, tapis d'expression et de regroupement, tapis muraux, coussins de sols...
- Brouettes, jeux d'extérieur
- Tout accessoire permettant le rangement des articles précédemment cités.

5.5 Données

Nombre prévisionnel d'enfants par niveaux en 2024/2026 : **1 116** au total

M1-M2 - Maternelle	105
P1 - Primaire CP	74
P2 - Primaire CE1	68

P3 - Primaire CE2	80
P4 - Primaire CM1	85
P5 - Primaire CM2	81
S1 à S7 – Collège/Lycée	623

Volume de dépenses annuel (une année civile) moyen : 30 000 euros TTC.

5.6 Services associés :

Il est attendu du candidat qu'il fournisse un *mémo* sur l'organisation du service et modalités de commandes (outils – procédures), entendu que l'établissement scolaire souhaite un interlocuteur ou un groupe d'interlocuteurs privilégiés afin de faciliter les démarches.

Une plateforme de commandes par les enseignants et la possibilité de validation finale par le service de gestion sera envisagée.

6. Allotissements - variantes

Le présent marché n'est pas décomposé en lots. Les candidats ne sont pas autorisés à présenter de variante à leur offre.

7. Pièces constitutives du marché :

Les documents contractuels régissant le présent marché sont par ordre de priorité :

- Le présent règlement de consultation valant cahier des clauses particulières : il est rédigé en un original conservé par l'EES et qui fera foi en cas de litige.
- L'acte d'engagement, à compléter et signer par le candidat.
- Le catalogue des prix du fournisseur (lien dématérialisé vers le catalogue en ligne)
- Les bons de commande.
- Mémos sur l'organisation du service et modalités de commandes

Le soumissionnaire s'engage à respecter le présent règlement de consultation, non modifiable. Les conditions générales de vente ne sauraient prévaloir sur ce qui est décrit dans ce document.

8. Lieu d'exécution du marché – Livraison des produits

Le lieu d'exécution du marché est l'Ecole Européenne de Strasbourg – 2 Rue Peter Schwarber – 67000 STRASBOURG.

9. Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

10. Délai de validité des offres

Le délai de validité de l'offre est fixé à soixante jours à compter de la date limite prévue pour la remise des offres.

11. Mode de passation du marché

Le présent marché est un marché à procédure adaptée au sens de l'article 28 du code des marchés publics.

12. Livraison

La livraison s'effectue sous l'entière responsabilité du titulaire, au lieu exact prévu de livraison.
Les livraisons seront individuelles et nominatives (par enseignant), conformément à la commande.

La livraison est accompagnée d'un bon de livraison et porte obligatoirement, outre les références du titulaire :

- La référence du présent marché,
- La référence du bon de commande,
- Le détail des fournitures livrées.

Par dérogation à l'article 14 du CCAG/FS, les risques afférents au transport des équipements jusqu'à leur lieu de destination finale incombent totalement au titulaire.

13. Délai d'exécution – pénalités

13.1 – Délai d'exécution des prestations

Deux semaines à réception de la notification du bon de commande.

13.2 – Pénalités pour retard

Les stipulations de l'article 20 du CCAG sont seules applicables.

14. Détermination du prix

Le marché est traité à prix fixe et en euros pour la durée totale du marché.

Le détail de ce prix est indiqué dans le bordereau des prix unitaires. Il comprendra les frais de transport, la fourniture et la livraison.

15. Garantie

Le titulaire garantit qu'au moment de la livraison, les produits sont en parfait état d'utilisation. A défaut, le pouvoir adjudicateur est délié de son obligation de paiement du produit qui ne serait pas en parfait état d'utilisation.

16. Modalités de financement et de paiement :

Le marché sera financé par le budget de l'Ecole Européenne de Strasbourg.

Le fournisseur adressera une **facture mensuelle détaillée sur la plateforme CHORUS selon les modalités décrites à l'annexe « CHORUS »**

Sur la facture figureront, outre les mentions légales :

- Le nom, numéro de Siret et adresse du créancier,
- Le numéro IBAN + BIC,
- Les références du marché,
- Les références de la commande,
- La prestation exécutée,
- Le montant hors TVA,
- Le détail des prestations accessoires,
- Les frais d'agence,
- Le taux et le montant de la TVA,
- Le montant total des prestations exécutées.

Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique en vigueur, par mandat administratif. Le délai global de paiement des sommes dues au titre du présent marché est de **30 jours à compter de la date de réception de facture** présentée par le titulaire, sous réserve de sa conformité au bon de commande concerné.

Les dispositions de l'article 11 du CCAGFCS ne sont pas applicables.

17. Assurance

Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur doit justifier qu'il est titulaire d'une police d'assurance en responsabilité civile, afin de se couvrir contre les risques éventuels d'accidents aux personnes et aux biens. La garantie devra être illimitée pour les dommages corporels.

Le titulaire est responsable envers les tiers, usagers et le personnel de l'établissement scolaire des dommages de toute nature qui peuvent survenir au cours de l'exécution du marché, du fait de leur personnel ou de leur matériel.

18. Avance forfaitaire

SANS OBJET

19. Résiliation

Le pouvoir adjudicateur peut résilier le marché selon l'article 47 du Code des marchés publics, aux torts du cocontractant en cas d'inexactitude des renseignements prévus aux articles 44 et 46 du code des marchés publics et selon les dispositions des articles 29 à 36 du CCAG-FCS.

En revanche, il est dérogé à l'article 33 du CCAG de la façon suivante : en cas de résiliation du marché pour motif d'intérêt général, le titulaire pourra prétendre uniquement à une indemnité de résiliation de 2 %.

20. Contestations et litiges

Tout différend pouvant naître à l'occasion du présent marché sera soumis à une obligation de conciliation préalable entre les parties signataires. En cas de litige sur l'application de la présente convention, le Tribunal Administratif de Strasbourg est seul compétent.

21. Critères d'attribution du marché :

Le marché est attribué à l'offre jugée la meilleure en considération des critères d'appréciation suivants avec leur pondération :

- Prix	40 %
- Qualité des produits	30 %
- Qualité des services associés	20 %
- Délai de livraison	10 %

22. Présentation des propositions

22-1 - Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

- La lettre de candidature accompagnée de documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat. En cas de groupement, le nom des membres, l'identité du mandataire, les preuves de l'habilitation du mandataire par ses cotraitants.
- La déclaration du candidat ou des renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :
 - Certificat d'inscription au registre professionnel ou au registre du commerce ou, le cas échéant, motif de non indication du numéro d'enregistrement.
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices,
 - La déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat a satisfait à l'ensemble de ses obligations fiscales et sociales dans les conditions prévues aux articles 43 et 46 du code des marchés publics,
 - La déclaration sur l'honneur que le candidat ne fait l'objet d'aucune interdiction de concourir,
 - L'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin N°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail, ou règle d'effet équivalent pour les candidats étrangers.
 - Des documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager.
- Les attestations d'assurance en cours de validité dont dispose le candidat
- Si le candidat est en redressement judiciaire (ou procédure étrangère équivalente), copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

Candidatures groupées :

Dans le cas de candidatures groupées, il est rappelé aux candidats que chaque membre du groupement doit fournir l'ensemble des documents demandés. En effet, l'examen des candidatures portera sur les éléments fournis par tous les membres du groupement. Les candidatures présentées par des groupements doivent être signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire, s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises (notamment habilitation signée des membres du groupement et la lettre de candidature dûment remplie et présentée dans l'enveloppe de candidature).

22-2 - Contenu de l'offre

- L'acte d'engagement, à compléter et signer par le candidat.
- Le présent règlement valant CCP dument paraphé et signé.
- Le catalogue (lien dématérialisé vers le catalogue en ligne) et indication du pourcentage éventuel de remise accordé.
- Mémo sur l'organisation du service et modalités de commandes (outils, procédures...)

Il est précisé qu'en l'absence d'une de ces pièces dans l'offre ou le défaut de signature entraînera le rejet de celle-ci.

22 - 3 Langue de rédaction

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

22 - 4 Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

23. Date limite de transmission des offres :

Les offres devront parvenir sous forme dématérialisée uniquement au service de Gestion de l'EES au plus tard le

12 janvier 2024 – 20h00.

Exclusivement et uniquement sur la plateforme AJI : <http://site.aji-france.com/>

24. Notification :

Un avis d'attribution sera publié sur le site de l'AJI : <http://site.aji-france.com/>

25. Résiliation :

La résiliation du marché se fera dans les conditions prévues à l'article 24 et suivants du CCAG-FCS.

QUESTIONS ET INFORMATIONS : à déposer uniquement sur la plateforme AJI.

Fait à Strasbourg, le 08 décembre 2023